

Saint-Yvi Sant-Ivi





LE MAGAZINE D'INFORMATION
JUILLET 2023



Sommaire

■ MOT DU MAIRE	3
■ BILAN FINANCIER	4
■ TRAVAUX	5 > 7
■ ENFANCE JEUNESSE	8
■ RESTAURATION SCOLAIRE	9
■ MUTUELLE COMMUNALE	10
■ RÔLE DU CCAS	11
■ ATLAS BIODIVERSITÉ COMMUNALE	12
■ SAINT-YVIENS À L'HONNEUR	13
■ ASSOCIATIONS EN AVANT	14
■ SAINT-YVI BOUGE	15 > 16

Infos pratiques

Mairie

2, place de la Mairie

29140 Saint-Yvi

02 98 94 72 11

contact@saint-yvi.bzh

www.saint-yvi.bzh

AucœurdeSaint-Yvi

Horaires d'ouverture au public

lundi, mardi, mercredi et vendredi :

08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

jeudi : 08h30 - 12h00

samedi matin : 09h00 - 12h00

Bulletin 1^{er} semestre 2023

Directeur de la publication : Guy Pagnard

Comité de rédaction : Guy Pagnard, Alain Pelizza, Élise Mahé, Audrey Gavairon, Céline Saad, Julien Peroz.

Traduction de l'édito : Office public de la langue bretonne

Crédits photos : Municipalité, Julien Peroz, Elsy Musik, TREC St-Yvi, APE Ecoles Publiques, ASSY, Association Locmaria An Hent, Bernard Faujour, Roz Hand'Du 29, Les Aînés.

Conception, réalisation : antoineperhirin.io

Impression : Imprimerie de l'Atlantique Concarneau - 1350 exemplaires

Distribution : Médiapost

l'édito pennad-stur de Guy Pagnard

maire de Saint-Yvi / maer Sant-Ivi



Confinés dès le lendemain du 1^{er} tour des élections municipales en mars 2020 pour deux mois, installés à la mi-juin 2020 mais freinés par les confinements suivants puis les difficultés d'approvisionnement de toute nature jusqu'à la fin 2021, cela ne fait réellement que deux ans d'exercice du mandat.

Pour mettre à niveau les équipements de la commune de CCA ayant la plus forte croissance démographique et aussi la plus jeune (un quart de la population avait moins de 19 ans au dernier recensement complet de 2019), le rythme des projets est soutenu, comme vous le verrez dans les pages de ce bulletin.

Mais le temps passe vite, nous sommes déjà à mi-mandat et l'équipe municipale a fait un premier bilan avant l'été. Par rapport aux enjeux et aux objectifs que nous avons proposés aux Saint-Yvien(ne)s pour répondre à leurs préoccupations de proximité et moderniser la commune, où en sommes-nous ? Qu'avons-nous réalisé ? Quelles sont les échéances des projets en cours ? Faut-il faire autrement voire abandonner des actions, qui nous paraissaient utiles mais ne semblent plus pertinentes au vu des changements de contexte ?

Ce bulletin fait un point sur ces réflexions internes. Nous vous invitons à venir exprimer votre point de vue et vos suggestions lors d'une réunion publique le 14 septembre 2023, à la Maison des Associations.

Concernant le bulletin municipal, nous avons également décidé d'en décaler la parution à avril, après l'adoption du budget et à octobre, lorsque les perspectives de fin d'année sont connues. Tout au long de l'année, nous pouvons rester en contact via la lettre d'informations mensuelle Kannadig, le site internet, la page Facebook « Au cœur de Saint-Yvi »... mais aussi les relations directes avec vos élus, aussi bien pour les associations que pour les particuliers.

D'ici là, bel été et bonne rentrée 2023, à toutes et tous !

Kenfinet evit daou viz kerkent hag an deiz war-lerc'h 1^{añ} tro an dilennadeg evit an ti-kêr e miz Meurzh 2020, staliet e kreiz miz Mezheven 2020 met skoilhañ zo bet war an hent abalamour d'ar c'henfinadurioù war-lerc'h ha goude-se gant an diaesterioù a oa bet evit ar pourvezadurioù a bep seurt betek diwezh 2021. Gant-se ne ra nemet daou vloaz, evit gwir, emamp o seveniñ hor respetoù.

Evit lakaat a live aveadurioù ar gumun eus KKA m'eo kresket ar muiañ ar boblañs ha ma kaver an niver brasañ a dud yaouank (ur paleverzh eus an dud ne oant ket 19 vloaz hervez niveradeg klok diwezhañ 2019. Ingal eo lusk ar raktresoù, evel ma weloc'h chwi e pajennoù ar c'hannadig-mañ.

**“Mi-mandat ?
Le temps passe vite !
E-kreiz ar respetad ?
An amzer a zeu buan !**

Met an amzer a zeu buan, e-kreiz ar respetad emamp dija ha skipailh an ti-kêr en deus graet ur bilañs kentañ a-raok an hañv. E-keñver an dalc'hoù hag ar palioù hor boa kinniget d'ar Santiviiz ha d'ar Santiviadezed evit respont d'ar pezh a zo e-kreiz o frederiadennoù hag evit modernaat ar gumun, pelec'h emamp ganti ? Petra hon eus graet ? Peseurt termenoù zo

bet lakaet d'ar raktresoù war ar stern ? Ha rankout a reomp ober an traoù en un doare all, dilezel oberoù zoken, a seblante deomp bezañ talvoudus met ne seblantont ket mui bezañ mat a-walc'h pa weler emañ an traoù o cheñch en degouezhioù m'emaomp ?

Gant ar c'hannadig-mañ e reomp ar poent war ar prederioù diabarzh. Pedit a reomp ac'hanoc'h da zont da reiñ ho savboent ha d'ober evezhiadennoù e-kerzh un emvod foran d'an 14 a viz Gwengolo 2023, e Ti ar C'hevredigezhioù.

Evit a sell ouzh ar c'hannadig-kêr hon eus divizet embann anezhañ e miz Ebrel, goude ma vez degemeret ar budjed hag e miz Here, pa vez anavezet an diaweladoù evit an dibenn-bloaz. A-hed ar bloaz e c'hallomp chom e darempred gant an dud dre al lizher-kelaouiñ miziek « Kannadig », al lec'hienn internet, ar bajenn Facebook « E-kreiz San-Ivi »... hag ivez gant an darempredoù war-eeun gant ho tilennidi, ken evit ar c'hevredigezhioù, ken evit an dud.

Ac'hann di, hañvezh kaer ha distro mat laouen deoc'h-holl e 2023 !

Finances locales

Un équilibre de fonctionnement et d'investissement bousculé par plusieurs facteurs

Nous l'avons écrit l'an passé, Saint-Yvi a la fiscalité locale par habitant la plus basse des 9 communes de CCA. Depuis plusieurs mandats, les maires successifs développent notre collectivité en s'efforçant de « se contenter » de l'évolution de l'inflation sur les bases des recettes fiscales, sans augmenter les taux communaux. Plusieurs facteurs de contexte viennent influencer sur notre situation financière à moyen terme.

Le premier est la suppression de la Taxe d'Habitation décidée par l'Etat, acquittée par les propriétaires-occupants (80% des foyers) et par les locataires (20%). Si l'Etat a compensé cette suppression sans revalorisation dans le temps, elle a coupé un lien pourtant essentiel entre les citoyens-locataires et la collectivité pour l'organisation des services et aménagements publics pour tous.

Le second facteur est la hausse des prix des énergies et principalement de l'électricité. Engagée dans un nouveau contrat triennal 2023-2025 porté par le Syndicat Départementale de l'Energie (SDEF), la facture prévisionnelle de 2023 devrait augmenter de 135 000 € (85 000 à 220 000 €). Une multiplication par 2,5 ! Les dernières évolutions des marchés de l'électricité prévoient que la facture de 2025 resterait supérieure de 50% à celle de 2022, soit + 45 000 € par an de dépenses sur le budget. Dès fin 2022, toutes les associations et tous les agents des services ont été sensibilisés à cette situation et à l'impérieuse nécessité d'éviter tout gaspillage et de faire des économies. Principal poste : le chauffage des écoles publiques a été modifié par la généralisation des radiateurs à accumulation avec pilotage à distance par internet. Des études sont en cours pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (480 k€ HT sur 2 ans) et pour l'installation de panneaux photovoltaïque en autoconsommation collective de l'ensemble des bâtiments communaux.

Le troisième facteur provient d'une réforme fiscale du gouvernement - découverte grâce à l'association des maires ruraux du Finistère fin 2022.

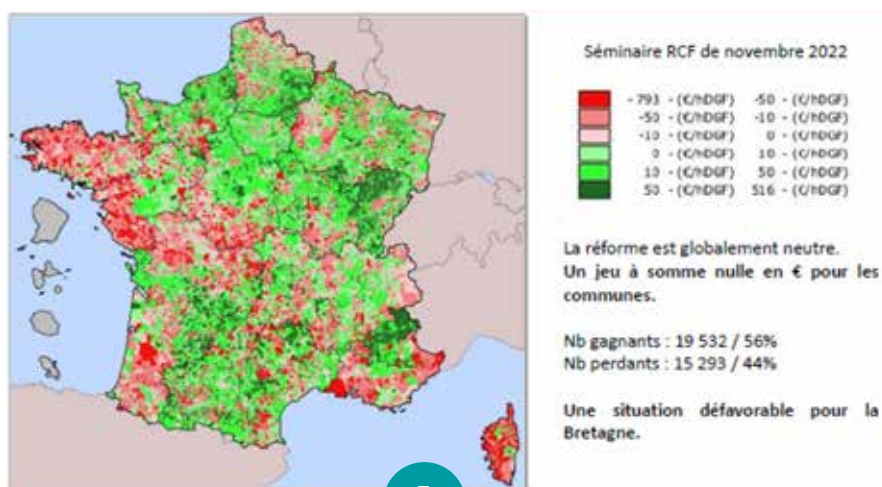
Il s'agit de la réforme des indicateurs de richesse pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat aux communes. Décidée en 2021/2022, elle doit s'appliquer sur 5 ans à compter de 2023. Dans le Finistère, Saint-Yvi a le triste privilège d'être la commune qui perdrait le plus de dotation en valeur absolue : près de 270 000 € par an en 2027 ! Si on se doute que la somme est très importante, disons en plus qu'elle correspond à 10% de nos recettes municipales, 60% de l'autofinancement annuel moyen de nos investissements et - potentiellement - l'équivalent de 30% de la part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti, la seule restante, pour les propriétaires.

Est-ce le coup de massue que les élus s'efforcent d'éviter depuis des décennies ? Peut-être pas totalement car un autre facteur pourrait compenser les effets de la réforme : le franchissement du seuil de 3500 habitants « DGF » (3363 en 2022). Si l'augmentation de la population se

poursuit au même rythme de 40 à 50 personnes par an, nous pourrions ainsi changer de strate de population française (de 2000-3500 à 3500-10000) et voir ainsi notre DGF recalculée moins défavorablement par l'Etat.

D'ici là, nous sommes prudents mais maintenons le niveau d'investissement pour adapter les équipements communaux aux besoins (environ 7 M€ sur le mandat). En premier lieu en recherchant le maximum de subventions auprès du Département (Pacte Finistère), de la Région (Bien Vivre Partout en Bretagne), d'organismes extérieurs (Agence Nationale du Sport...) et d'appels à projets (« Plan Mercredi » de la CAF pour le centre aéré). En second lieu, en ajustant les projets, par exemple en ciblant la rénovation du presbytère vers des salles d'enseignement musical, ce qui a réduit d'un quart (400 k€), le volume du pôle médiathèque avec CCA.

Bilan financier par commune en €/hab (Total dotations consolidés)



Les communes de Bretagne (en rouge) perdront plus 60 M€ de dotations de l'Etat avec la réforme des indicateurs de richesse.
Saint-Yvi serait la commune la plus touchée en Finistère.

Les équipements structurants

Équipements périscolaires et scolaires

Grâce à sa dynamique démographique essentiellement de familles avec enfants venant s'installer sur la commune, les moins de 19 ans représente toujours un quart de la population à Saint-Yvi. Au sens large, l'enfance-jeunesse, la restauration des écoles et centre aéré et l'entretien des écoles forment le service le plus nombreux, que ce soit les jours d'école (accompagnement des maternelles, garderies), les mercredis et les vacances scolaires à l'accueil de loisirs et à l'espace-jeunes. La commune a approuvé son nouveau Projet Educatif de Territoire « *Plan mercredi* », en concertation avec les associations communales, la CAF et les écoles, lors du Conseil municipal de mai 2023.

Pour mettre en œuvre le plan d'actions, la mise à niveau et l'agrandissement de la capacité d'accueil de certains équipements étaient devenues indispensables :



- Depuis le 1^{er} janvier 2023, 4 nouvelles salles périscolaires sont maintenant ouvertes à la grande satisfaction des enfants et des agents rendant la garderie bien plus agréable et permettant un élargissement de la cour d'école élémentaire.
- La mise en place d'un jardin partagé pour les écoles à l'arrière du restaurant scolaire à la demande des enseignants.



- Depuis fin juin 2023, 4 salles d'activités sont également sorties de terre pour une surface d'environ 240 m², remplaçant un ancien « algeco » et avec l'objectif de porter la capacité d'accueil à 64 enfants au lieu de 50. D'ici la fin d'année, une extension en ossature bois de la salle de restauration suivra.
- De manière générale, les équipements des écoles ont fait l'objet d'une remise à niveau générale (sanitaires des maternelles, sols et plafonds, informatique,...)
- Dans le contexte du triplement du prix de l'électricité annoncé fin 2022 pour 2023, il a été décidé du remplacement des radiateurs électriques dans les écoles par des appareils plus performants et pilotés à distance pour un meilleur suivi et une réduction des consommations. Les appareils ont été installés en régie par les agents.

- Dernier grand chantier du mandat à lancer, le choix d'un maître d'œuvre pour la rénovation thermique des bâtiments des écoles (changement des huisseries et isolation par l'extérieur, pose d'une VMC en élémentaire) sera fait pour la rentrée.
- Enfin, rappelons que la maison « 39 rue Jean Jaurès », acquise par préemption en vue de pouvoir agrandir l'école élémentaire à moyen terme a fait l'objet d'une remise en état pour une location dans l'intervalle.

Maison des associations et médiathèque



- La finalisation du système de sécurité incendie avec avis favorable du SDIS à la Maison des Associations

Transformation du presbytère en salles d'enseignement musical



Après l'extérieur du bâtiment, place maintenant aux travaux intérieurs.

Le projet est actuellement en phase d'étude (avant-projet définitif) par l'architecte retenu, le cabinet ADB, en lien avec les élus et les services techniques.

Le début des travaux est espéré début 2024.

Des aménagements pour le cadre de vie

Entretien des voiries communales

Comme tous les ans, 80 000 € sont consacrés à la réfection des voiries communales. Travaux programmés au printemps.

Une campagne de curage de fossés et de dérasement d'accotements le long des routes en campagne et de la piste cyclable a été effectuée avec l'aide du Syndicat de Voirie de Rosporden.

Eclairage public

Avec l'aide du Syndicat d'Energie du Finistère (SDEF), les lanternes les plus vétustes (*type boule*) sont remplacées par des Leds peu énergivores dans le cadre d'un programme pluriannuel (enveloppe communale de 20000 €).

C'est la « Rue Jean Jaurès » qui a fait l'objet des remplacements sur 2023. Habitée de longue date à ne pas laisser les lumières allumées pour rien toute la nuit, la commune a ajusté

les plages horaires commandées par horloges astronomiques, afin d'économiser sur la facture d'électricité : x € (x % du total des factures d'électricité).



Numérotation complète des habitations

Engagé depuis plusieurs années, la numérotation de voirie de toutes les habitations de la commune est achevée.

De nombreux usages en dépendent : rapidité d'intervention pour les secours, acheminement du courrier et des colis, prérequis pour le déploiement de la fibre optique,

Focus sur le réusage des matériaux du bâtiment

Depuis la loi ALUR de 2014, l'époque était déjà à la préservation des terres agricoles et à l'arrêt du mitage des constructions en campagne dans la révision des PLU (mars 2018 pour Saint-Yvi). Avec la loi Climat et Ré-

silience de 202, la décennie en cours s'inscrit dans la sobriété foncière et le renouvellement urbain. Le SCOT de CCA est en cours de révision pour fin 2024 et devra intégrer l'obligation d'une division par deux de la consommation foncière 2021-2031 par rapport à 2011-2021. Le futur lointain serait même au « Zéro Artificialisation Nette » en 2050.

En matière de renouvellement urbain ou de « construction de la ville sur la ville », Saint-Yvi n'est pas en reste avec les transformations d'espaces du bourg en habitat. C'est le cas de la rue de Park an Traon, près de la mairie avec 24 logements locatifs par Finistère Habitat depuis 2020. Ce sera le tour de l'ancien

centre technique municipal, route de Kerveil, dont la cession a été actée pour un montant de 150 000 € et la reconstruction d'un bâtiment pour la banque alimentaire. Finistère Habitat reconstruira d'ici 2025 quatre bâtis « passoire thermique » pour une opération totale de 23 nouveaux logements.





La réfection de l'enduit de façade de l'ancien restaurant scolaire « Rue Jean Jaurès » abritant aujourd'hui le cabinet du podologue et le logement est achevée depuis mai.

Le ravalement du reste du bâtiment d'ici la fin d'année redonnera de la couleur à l'entrée du bourg.

Focus sur les économies de ressources en eau

La sécheresse 2022 restera dans les annales, même si selon certains météorologues, elle préfigure des situations identiques plus fréquentes avec les effets du changement climatique.

Si la commune n'a pas connue de risque de rupture d'approvisionnement grâce à ses deux captages/forages de Trévinec et Stang linguennec, les arrêtés préfectoraux ont néanmoins restreints les usages comme ailleurs. Pour s'adapter, nous devons repenser toutes nos façons de consommer l'eau et la commune doit montrer l'exemple. C'est ainsi que pour les usages publics :

- Tous les compteurs des bâtiments sont relevés mensuellement, afin de repérer les casses et fuites et les réparer le plus vite possible
- Des dispositifs hydro-économes équipent désormais tous les robinets et douches des vestiaires et écoles
- Une cuve de récupération de l'eau de pluie de 15000 litres a été installée au service technique pour l'arrosage des plantes et fleurs
- Le paillage des massifs pour conserver l'humidité, déjà pratiqué, est systématisé ainsi qu'une part de fleurs vivaces plutôt qu'annuelles, plus gourmandes en arrosage deux fois par semaine l'été.
- Enfin, l'actualisation du guide de la gestion différenciée des espaces verts et des chemins en 2023 a repensé la manière d'effectuer les tontes et les broyages d'accotement (*hauteur, fréquence,...*) pour une meilleure préservation de la biodiversité et un moindre assèchement des sols.



Très Haut Débit par la fibre optique : ça se précise pour début 2024



Dans le cadre du programme Bretagne Très Haut Débit de déploiement de la fibre optique aux abonnés, la seconde phase 2019-2023 va bientôt se terminer. Les nécessaires arbitrages aux échelles régionales, départementales, communautaires et communales ont amené à prioriser les plaques de télécommunications des secteurs les moins bien desservis au sud de la commune (secteurs rouge et bleu de la carte).

Rappelons que la plaque desservant le bourg avait déjà fait l'objet d'une montée en débit (20 Mb/s) gratuite dès 2016. L'entreprise Axione, filiale de Bouygues Télécom, a réalisé le déploiement technique sur le terrain au 1^{er} semestre 2023. Pour les particuliers, les offres des fournisseurs d'accès habituels devraient donc intervenir fin 2023.

Le projet éducatif de territoire (PEdT) 2023-2027

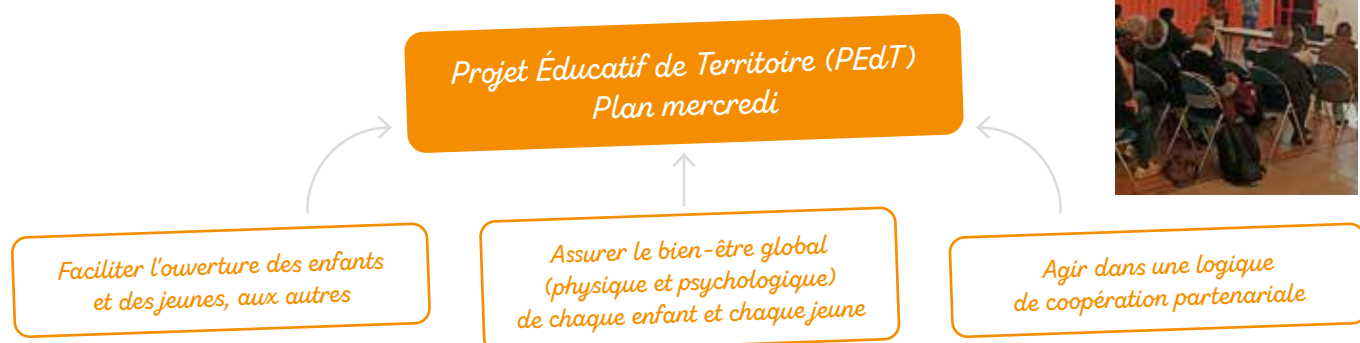
Dans une commune encore majoritairement composée de familles avec enfants (25% de la population avait moins de 19 ans en 2019), la réussite éducative et l'épanouissement des enfants constituent un des axes majeurs du projet de mandat 2020-2026, notamment par le développement des pratiques Sport Santé, artistiques et culturelles.

Au niveau des conditions d'accueil des services péri (garderies, restauration) et extrascolaires (centre aéré des mercredi et vacances, Espace Jeunes), la commune a engagé prioritairement des projets pour en améliorer la qualité et le bien-être des enfants :

- Un nouveau bâtiment pour l'accueil périscolaire de 4 nouvelles salles est opérationnel depuis janvier 2023.
- Au centre aéré de Carn Grand, 4 nouvelles salles d'activités sont également ouvertes depuis cet été, afin de porter la capacité d'accueil de 50 à 64 enfants et répondre à la demande des parents en activité.
- Au restaurant municipal livrant toutes les écoles, la commune est engagée de longue date dans une démarche bio (60% des ingrédients), locale et fait maison. Ce travail vient d'être reconnu par la certification Ecocert En Cuisine « 2 carottes » attestant de cette qualité globale vers le bien manger et vers l'éducation alimentaire indispensable à la santé des adultes aussi.
- Enfin, depuis 2011, la commune est aussi attachée à promouvoir la citoyenneté des enfants par le recrutement et l'animation d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dont certaines suggestions sont concrétisées. La dernière et plus visible étant la conception d'un pump-track, à côté du city-stade sur le plateau d'ici l'automne.

La commune n'est évidemment pas la seule à contribuer à cette réussite éducative et à l'épanouissement des enfants et des jeunes. A son niveau, elle s'efforce d'en créer des conditions favorables avec les parents, les enseignants des écoles, les acteurs associatifs notamment sportifs et culturels (médiathèque de CCA). C'est pourquoi, il était indispensable d'associer ces acteurs dans la réflexion d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) concerté, selon les recommandations de la Charte « Plan Mercredi » de la CAF et de l'Etat.

Les axes du mandat - complétés dans le Projet Educatif Local adopté en mai 2022 - ont servi de base à l'élaboration du PEdT-Plan Mercredi de la commune au 1^{er} semestre 2023 selon 3 axes majeurs déclinés en 6 orientations.



Ce document vient compléter les nombreuses actions d'ores et déjà conduites par le Service Enfance-Jeunesse et leur donner un cadre commun. Le comité de pilotage du PEdT a vocation à continuer de se réunir régulièrement pour évaluer et rectifier les actions avec les enfants, les parents et les partenaires.

Le Projet Educatif de Territoire - Plan Mercredi 2023-2027 et le projet pédagogique du SEF à disposition des parents sont disponibles en téléchargement sur le site internet dans la rubrique enfance-jeunesse.

Restauration scolaire

Le vendredi 2 juin, les agents du service restauration et les élus, affichent fièrement le label «écocert de niveau 2» qui récompense une restauration collective saine, locale et durable.

Le chef cuisinier Jean-Luc Larour est à l'initiative depuis plusieurs années avec son équipe pour la promotion des produits bio et locaux dans la confection des repas pour les enfants des écoles de la commune. Cette distinction récompense la cantine qui répond à des critères stricts sur le contenu des menus, sur la gestion environnementale et la transparence des prestations.



Label Ecocert 2 Carottes

Sur la commune, la restauration travaille activement plutôt sur 60% de produits bio et local. Ce label est un premier pas qui récompense le travail du service restauration qui ne cesse d'améliorer et de valoriser les menus pour le plaisir des enfants.

Quels sont les axes que ce label récompense ?

+ biologiques

Pour proposer toute l'année un choix varié de produits biologiques et réduire l'impact des pesticides dans l'assiette et favoriser une agriculture qui préserve l'environnement et la biodiversité.

+ locaux

Pour promouvoir les filières courtes et équitables, réduire l'empreinte carbone des menus et créer du lien avec les producteurs bio les plus proches.

+ sains

Pour respecter l'équilibre nutritionnel, favoriser la diversité alimentaire, les fruits et légumes de saison, les protéines et aliments de bonnes qualités.

+ durables

Pour sensibiliser les convives à l'écologie, la lutte contre le gaspillage et limiter les substances toxiques et l'impact de l'activité du restaurant sur l'environnement.

En parallèle, le restaurant scolaire a expérimenté en février dernier, une semaine de repas 100 % bio, local et de saison.

5 jours pour expérimenter en temps et effectif réel le 100% en maîtrisant les coûts avec des apports pratiques et théoriques nutrition/cuisine/accompagnement des mangeurs. Accompagné durant 5 jours par les membres du collectif « les pieds dans le plats » a permis aux agents d'expérimenter le 100% bio tout en maîtrisant les coûts et accompagné d'apports pratiques et théoriques.

Le mercredi 8 février, un atelier du goût a été initié avec 12 enfants âgés de 8 à 10 ans du centre de loisirs.

apprendre
salé
umami
saveurs
sens
goût
papilles
chocolat
sucré
découvrir
amer
boissons
aimer
odeur
acide
sentir

Cet atelier avait pour objectif d'éveiller l'esprit critique des enfants sur l'analyse sensorielle d'une recette. Leur permettre d'apprendre à nommer les 5 sens, d'aider les enfants à repérer les 5 saveurs de bases, de les initier à formuler leurs sensations entre la vue, l'odorat et la saveur. À la fin de l'atelier les enfants ont noté des mots clés pour exprimer le vécu de cette expérience. Des temps d'animations ont eu également lieu sur et en dehors du temps des repas, auprès des enfants des écoles (maternels et primaires).



Jeu du goût - collectif les pieds dans le plat.



Signature Conventions Mutuelle Communale

Mutuelle communale : du nouveau le 11 septembre

La mise en place des contrats obligatoires en entreprises a limité le principe de mutualisation intergénérationnelle. De ce fait, le coût de la complémentaire santé individuelle a augmenté. De plus, certains publics en situation de précarité ne sont pas éligibles à la complémentaire santé solidaire (CSS-ex CMU). Par conséquent, et des enquêtes récentes le démontrent, de nombreux français renoncent aux soins, faute de moyens.

Face à ce constat, la commune a décidé d'engager une démarche solidaire en mettant en place une mutuelle communale. Elle permettra à ses habitants de bénéficier de tarifs plus avantageux et d'un choix entre plusieurs offres. Elle s'adresse plus particulièrement aux personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle employeur obligatoire : agriculteurs, demandeurs d'emploi, artisans, commerçants, professions libérales, travailleurs indépendants, retraités, fonctionnaires ou jeunes, sans condition d'âge, ni de délai de carence, sans frais de dossier ni de questionnaire santé.

Dans ce dispositif, la commune et son CCAS remplissent le rôle de facilitateurs en mettant en relation les Saint-Yviens et deux mutuelles conventionnées depuis juillet : **Mutualia et Mutami. Elles sont toutes deux**

implantées dans le Finistère (Mutualia sur Quimper et Mutami sur Brest) et défendent chacune des valeurs solidaires. Les critères retenus par la municipalité sont la proximité avec les habitants (possibilité de rendez-vous à domicile), des offres de qualité, modulables et évolutives, un accompagnement et suivi régulier, une réactivité et bien évidemment des tarifs avantageux ainsi qu'un référencement leur permettant la gestion de la complémentaire santé solidaire (ex CMU).

Une première réunion publique d'information aura lieu lundi 11 septembre 2023 à 18h30 à la maison des associations et des locaux seront mis à disposition pour des entretiens personnalisés.

Connaissez-vous les attributions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Yvi ?

Un CCAS est un établissement public qui a pour but principal de conseiller, recevoir et orienter le public sur les diverses démarches du domaine social dans le cadre de la politique de solidarité de la municipalité. Il se gère de façon autonome par un conseil d'administration et dispose de moyens propres pour mener ses missions à bien.

Sur Saint-Yvi le conseil d'administration est composé comme suit :

- du maire de la commune, de droit président du CCAS
- le nombre de membres, déterminé par délibération du conseil municipal, est de 14 dont la moitié d'élus désignés par le conseil municipal
- Le maire nomme par arrêté 7 autres membres dont 4 parmi les représentants d'associations familiales, œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, s'occupant des retraités et des personnes âgées du département, de personnes handicapées du département.

Certaines attributions sont obligatoires comme l'analyse des besoins sociaux, la mise en place de procédure de domiciliation, l'instruction des demandes d'aide sociale légale, la lutte contre l'exclusion des personnes âgées, handicapées, des familles en difficulté, des personnes isolées. D'autres actions sont facultatives. Sur Saint Yvi, sont mis en place :

- l'aide alimentaire versée aux personnes dont le « reste à vivre » calculé est inférieur à 12 € par jour et par personne;
- une aide financière, lorsque le quotient familial mensuel du foyer est inférieur ou égal à 700 € par part fiscale, aux enfants pratiquant une activité sportive ou culturelle ;
- un secours financier ponctuel (*cantine, garderie, centre aéré, eau, énergie, garage...*) pour les personnes en difficulté ;
- un vestiaire solidaire et des ateliers solidaires (ouvert à tous les habitants, 3 fois par mois en moyenne) à la Maison des associations ;
- des jardins potagers près du centre technique.

Au cours de 2022, le CCAS de Saint-Yvi a alloué près de 3250 € d'aides au centre aéré (57 enfants), à la participation sportive et culturelle (9 enfants), au secours financier (4 demandes).

Le CCAS, c'est aussi l'aide alimentaire avec 833 kg de produits récoltés lors de la collecte nationale et 18678 kg distribués par la Banque Alimentaire en 2022 (le jeudi de 16h à 18h par 8 personnes dont 3 élus et 5 bénévoles). 32 foyers et 60 personnes ont pu en bénéficier sous conditions de ressources.

Pour les aînés, le CCAS organise un repas le 1^{er} dimanche d'octobre : 146 convives (+ 70 ans) et les conseillers distribuent 310 colis de Noël à domicile ou en maison de retraite.

Toutes ces actions sont rendues possibles en partie grâce à une subvention communale de 3500 €, au reversement des 2/3 des recettes des locations de salles municipales (3600 €) aux dons individuels défiscalisés (1280 €), aux recettes du vestiaire (1570 €) et surtout grâce à l'aide inestimable des bénévoles. Qu'ils soient chaleureusement remerciés !



Retrouvez le rapport annuel 2022 complet
sur le site internet de la commune
dans la rubrique action social/CCAS.

La commune relance la gestion différenciée de ses espaces verts et chemins

En 2014, la commune de Saint-Yvi a mis en place son premier guide de la gestion différenciée. L'objectif était de préserver la biodiversité. Cette année, le Conseil municipal a présenté la mise à jour de son guide lors de sa séance du 30 juin. Ce guide consolide l'engagement des services et de la municipalité qui ont obtenu la label « Zéro Phyto ». Ce label récompense la suppression du recours aux produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces verts de la commune, y compris le cimetière et les terrains de football.

La gestion différenciée, comment ça marche ?

Il s'agit d'organiser l'entretien des espaces verts en fonction de différents éléments (fréquentation, usage, localisation), afin de maintenir une gestion la plus respectueuse possible de la biodiversité locale tout en gardant un aspect esthétique et attractif des espaces formant notre cadre de vie quotidien.

L'entretien des espaces verts et chemins doit certes répondre aux attentes historiques des habitants encore

imprégnés des référentiels du jardinage, mais il consiste surtout à participer davantage à la lutte contre la perte de la biodiversité « ordinaire » notamment en période de reproduction de la petite faune indispensable à la chaîne alimentaire.

Si la gestion différenciée vise à replacer « la nature en ville », elle nécessite un changement dans les esprits et perceptions, ainsi que dans les habitudes d'entretien. Ces changements concernent nous concernent tous.

Des herbes folles pas si folles

Les « mauvaises herbes » traînent avec elles une bien mauvaise réputation. Comme le chantait Brassens, elles ne font « pourtant de mal à personne, en suivant leur chemin ». Les plantes sauvages comme les pissenlits, les pâquerettes, trèfles, coquelicots et comparses ont un rôle prépondérant dans le cycle de la biodiversité locale. Ressource alimentaire pour les pollinisateurs, elles sont également des espaces de refuges pour les insectes, des garde-manger pour les oiseaux et autres insectivores.



?

Le saviez-vous ?

L'expression « mauvaise herbe » provient d'anciens usages médicaux. Ces herbes sauvages, utilisées pour soigner, étaient alors appelées « herbes au mal », puis « malherbes » pour arriver à la mauvaise herbe d'aujourd'hui.

Changeons notre regard sur les herbes folles

La présence d'herbes sauvages dans un gazon n'est pas le signe de négligence. Laisser pousser l'herbe dans les jardins ou les espaces verts permet de faire revenir les essences sauvages en dormance et de privilégier la diversité des plantes. Certaines de ces plantes arrivent spontanément pour améliorer le sol. Par exemple, le trèfle est un excellent engrais. L'oseille est un excellent drainant naturel. Alors, la gestion différenciée, pas si fou non ?!

Médailles communales

Deux médailles d'honneur de la commune ont été attribuées, respectivement à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Saint-Yvi, médaille remise à la cérémonie des voeux de janvier 2023 (*association qui oeuvre depuis 35 ans pour collecter les dons de sang sur la Commune*) et à Tao Pemerika, jeune sportif saint-yvien, champion de France de golf en catégorie U12.



Tao Pemerika



Amicale don du sang

À l'issue de la réunion du CCAS dont il était membre depuis 2008 et à l'occasion de son départ, le Maire et l'adjointe aux affaires sociales ont tenu à remercier M. Jean-Noël TORION pour ses multiples engagements depuis son arrivée en 2002, en tant que pharmacien.

Outre cette activité professionnelle indispensable, "Jean-No" a contribué à la vie communale dans de nombreuses activités associatives (Un'Anime, Elsy Musik, Comité des fêtes,...).

Il a joué un rôle discret mais décisif dans l'émergence de la maison médicale.

Pour le remercier de cette implication citoyenne, il s'est vu remettre la médaille d'honneur de la commune de Saint-Yvi.



Médaille Commune, Jean-Noël TORION - 8 juin 2023

Les Aînés de St-Yvi

les valeurs sont mis en objectifs avec le respect des personnes adhérentes, la solidarité et la fraternité et tous ces petits gestes attentionnés qui sont de grands gestes d'humanité. Chaque jeudi tout est mis en place pour que les activités se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité car pour certains adhérents c'est un moment de la semaine très attendu.

L'association a de bonnes relations avec l'extérieur, comme la Mairie, qui met à disposition une salle et octroie une subvention. Ceci permet de modérer la cotisation, et, sous conditions, en fin d'année de participer à un repas ou recevoir un colis. L'implication dans la Semaine Bleue est essentielle pour un lien intergénérationnel et pour les adhérents qui s'impliquent dans l'organisation du « quotidien » et les gestes amicaux envers ceux qui peuvent éprouver des difficultés de tous ordres. Tout ceci naturellement et dans un bénévolat total.



Les perspectives d'avenir pour l'association :

Opérer un rapprochement avec le CCAS

Développer d'autres activités : sorties, visites

Mettre en place des interventions extérieures : conférences, causeries

Le regret est de voir que des retraités de St-Yvi restent en dehors de toute association et surtout celles des aînés. Tous les jeudis à la Maison des associations de 14 h à 18h.

Glad Sant Ivi

L'association Glad Sant Ivi, que l'on peut traduire en français par « Patrimoine de Saint Yvi », a été créée en août 2017. Elle réalise des recherches sur l'histoire et le patrimoine de la commune de Saint Yvi afin de les valoriser et de les faire connaître. Elle comprend une vingtaine de membres qui se réunissent une fois par mois à la maison des associations pour faire le point sur les études en cours.

L'association se structure en ateliers qui travaillent sur différents thèmes liés au patrimoine :

- Patrimoine bâti : église, chapelles, calvaires, fontaines, lavoirs, moulins, manoirs, etc.
- Etude en cours des sites archéologiques de la commune couvrant la période de la Préhistoire au Moyen Age
- Histoire de l'économie locale : commerces, artisans, écoles, installations sportives, routes et chemins communaux, etc.
- Patrimoine humain
- Patrimoine naturel (faune, flores, cours d'eau, étangs, milieux naturels)
- Langue et culture bretonne (dont les discussions en langue bretonne « apero e brezhoneg »)
- Histoire du sport Saint Yvien
- Constitution d'une bibliothèque de photos anciennes

L'association a édité en 2020 un livret consacré aux moulins à eau de Saint-Yvi. Elle lance à partir du mois de septembre une étude intitulée « la vie au bourg de Saint Yvi dans les années 1950 ». Le but de cette étude est d'identifier les commerçants et artisans qui exerçaient leur activité à cette époque dans le bourg et de décrire leurs métiers. Nous serons en effet surpris de découvrir que pratiquement chacune des cinquante maisons qui constituaient le bourg à cette époque possédait une activité commerciale ou artisanale : boulangerie, boucherie, charcuterie, maréchal ferrant, menuisier, charpentier, garages de réparation

de cycles ou d'automobiles, entreprise de transport, mercerie, épicerie, sellier, charron, tailleur, couturière, cardeuse de laine, blanchisseuse, sabotier, bars, etc. L'association dispose de certaines informations pour débiter cette étude : liste de recensement des habitants en 1946 et 1954, photo aérienne du village et plan du cadastre de l'époque. Elle a besoin de rassembler les témoignages de personnes ayant connu le bourg de Saint Yvi entre 1950 et 1960 : photographies d'époque, descriptions des métiers et des lieux où l'activité était exercée, etc. L'association invite les personnes qui souhaitent contribuer à cette

étude à contacter Alain Le Métayer au numéro 06 80 87 81 62 ou à participer à la prochaine réunion d'atelier à la maison des associations le mercredi 20 septembre à 17h.



Entrée du bourg au début du siècle dernier par l'ancienne route nationale 165, actuelle rue des Frères Scialloux

Saint-Yvi bouge

Plage Verte



MARS

Rassemblement de véhicules US précédé d'une petite kermesse et suivi de concerts Rockabilly à Kéranmével.

ELSY MUSIK



AVRIL

Chorale Elsy Musik dirigée par Patrice dans le cadre des fêtes communales.

Jumpoland

MAI



Journée JUMPOLAND avec le soleil qui est venu accompagner les rires des enfants sur le terrain de football avec repas cochon grillé pour les fins gourmets en soirée.

Des Rando-fermes au S'Ty Trail



NOVEMBRE

Trail et Randonnée En Cornouaille Saint-Yvi (TREC St-Yvi).

SYnergy Asso Jeunes



AVRIL

Les jeunes qui ont repéré et préparé les circuits de la rando « La Saint-Yvienne ».

MAPHA

MAI



Le 25 mai 2023 dernier, environ 80 personnes ont fait le déplacement à la médiathèque de St Yvi, afin de découvrir « les vagabonds naufragés ». Les résidents de la MAPHA et des VERGERS, qui travaillaient depuis 18 mois sur un projet théâtre, ont su montrer leur talent et outrepasser leur stress afin de proposer une pièce drôle et sensible d'environ 40 minutes.



ROZ HAND'DU 29

MAI

ROZ HAND'DU 29 (club des communes de Saint-Yvi, Rosporden, Elliant, Tourc'h et Melgven), Montée des seniors filles du Roz Hand'Du 29 en Nationale 1 (3^e division nationale).

Espace Jeunes

JUIN



Le vendredi 21 avril, une dizaine de jeunes de l'Espace jeunes de Saint-Yvi ont été formés aux gestes de premier secours. L'apprentissage de la partie théorique le matin a permis de mettre en pratique l'après-midi leurs nouvelles connaissances de secourismes et d'appréhender des situations concrètes. Un membre de l'Association départementale d'enseignement et de développement du secourisme (ADEDS 29) est venu former ses jeunes très motivés et impliqués. Cette formation gratuite et ouverte aux jeunes de 13 à 17 ans est financée en partenariat avec la Communauté de Commune de Concarneau. Le service espace jeune prévoit de refaire une session dans la mesure du possible aux vacances d'automne. Les jeunes ont reçu le vendredi 30 juin, en mairie leur diplôme.

ASSY Football

JUIN



Belle fréquentation au tournoi. de la section futnet au stade Municipal



Association Locmaria An Hent

MAI



Si la Chapelle de Locmaria an Hent a l'habitude de recevoir des visiteurs dès les 1ers jours du printemps, plus de 300 personnes cette année, rien ne vient troubler habituellement, ses vénérables murs. Pourtant en ce soir de l'Ascension, pas moins de 130 personnes ont poussé la porte pour découvrir de drôles de musiciens. Il s'agissait des musiciens des Concerts en Roues Libres, qui nous ont fait découvrir la musique pour trio à cordes avec hautbois. Les airs de Telemann, Philidor, Corelli, Marcello et bien sûr Mozart ont réjoui les spectateurs. Belle expérience sportive, et musicale qui a trouvé à Locmaria an Hent, un écrin digne de ces compositeurs."

Sainte-Anne



JUIN

La kermesse de l'école Saint Anne de Saint-Yvi s'est déroulée le samedi 10 juin. Après le spectacle des enfants devant un public nombreux, tous ont pu profiter des nombreuses jeux et animations. Et d'un concert des Peafys, très apprécié avec plus de 250 repas ont été servis. Une belle soirée animée et conviviale dont les bénéfices serviront à financer les différentes activités proposés aux enfants lors de l'année scolaire 2023-2024.

Fest'Yvi

JUILLET

Ambiance bon enfant, météo agréable. 1150 personnes ont assisté à la seconde édition du Fest'Yvi. Tout le monde a été au diapason pour que cette journée soit une réussite tant pour le marché des producteurs et créateurs que les concerts du soir sur le stade municipal jusqu'à tard dans la nuit. Avec un budget en équilibre, le bilan est positif si bien que l'équipe du Fest'Yvi, envisage dès à présent une 3^e édition en 2024.